

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) 2014-2034

Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions de **l'environnement**, de **l'économie**, de **la vie communautaire** et de **la gouvernance** afin de guider les activités de développement.

- AXE 8**
- 8.1 Établir un système de gestion environnementale.
  - 8.2 Établir un réseau de partenaires pour le déploiement des actions du développement durable.
  - 8.3 Intégrer les actions du PADD au sein de la municipalité.

- AXE 7**
- 7.1 Développer des modes de transport actifs et collectifs.
  - 7.2 Développer l'offre en mobilité et en transport durable.
  - 7.3 Promouvoir la mobilité durable de façon concertée.

- AXE 6**
- 6.1 Mettre en valeur le territoire et les activités agricoles.
  - 6.2 Collaborer au développement du bassin de la main-d'œuvre.
  - 6.3 Développer une économie diversifiée.
  - 6.4 Soutenir l'achat local.
  - 6.5 Soutenir les activités des entreprises d'économie sociale.

- AXE 5**
- 5.1 Étudier le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables.
  - 5.2 Augmenter la performance énergétique et environnementale des bâtiments.
  - 5.3 Diminuer l'utilisation des énergies non renouvelables.



- AXE 1**
- 1.1 Préserver les nappes d'eau souterraines.
  - 1.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales.
  - 1.3 Protéger les sources d'eau potable.
  - 1.4 Réduire la consommation d'eau potable.
  - 1.5 Améliorer nos connaissances en lien avec le fleuve.
  - 1.6 Conserver et mettre en valeur les rives du fleuve et des principaux cours d'eau.
  - 1.7 Améliorer la qualité des cours d'eau.

- AXE 2**
- 2.1 Prévenir et réduire les effets causés par les îlots de chaleur.
  - 2.2 Améliorer la qualité de l'air.
  - 2.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
  - 2.4 Assurer une gestion durable du territoire et des ressources naturelles.
  - 2.5 Protéger le paysage, la biodiversité et les milieux naturels.
  - 2.6 Améliorer la gestion des matières résiduelles.

- AXE 3**
- 3.1 Développer et favoriser la fréquentation des parcs et espaces verts.
  - 3.2 Soutenir et encourager le bénévolat.
  - 3.3 Améliorer les infrastructures associées au sport, à la culture et aux loisirs.
  - 3.4 Mettre en valeur les éléments patrimoniaux identitaires.

- AXE 4**
- 4.1 Anticiper les effets causés par les changements climatiques.
  - 4.2 Offrir des services de vie communautaire répondant aux besoins de la population.
  - 4.3 Créer des milieux de vie attrayants.
  - 4.4 Assurer une offre suffisante et de qualité de logements sociaux et communautaires.
  - 4.5 Maintenir la sécurité dans les quartiers.